Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20260907-2026_068_08-DE

Commune de Baulon
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 7 septembre 2026

Le sept septembre deux mille-vingt-six, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 septembre deux-mille-vingt-six, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : M. VERON Christophe, M. VIRONDEAU Fabien, Mme PIERSON Nelly, Mme FERREOL Martine, M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme FOUCAULT Anaïs, M. JACQUEMIN Yannick, Mme GILET Katia, M. HARDY Patrick, Mme LEMETAYER Laura, M. DARIEL Jérôme, Mme ROCHER Maïlie, M. TOURNEUR François, Mme PARAGE Rachel, Mme GEDEON Eszter, M. BERGER David

Absents ayant donné pouvoir : M. GAUTIER Baptiste à M. VERON Christophe, M. BLONDEL Pierre-Etienne à M. CRAMBERT Jean-Paul

Absents : Mme LAURENT Hélène

2026-068-08 - Rapport d'activités 2025 du SMICTOM

Vu l'article L. 5211-39 du CGCT obligeant un Président de syndicat mixte à transmettre le rapport d'activité aux maires des communes membres et obligeant les maires à les communiquer aux conseils municipaux en séance publique,

Le SMICTOM des Pays de Vilaine a transmis son rapport. M. le Maire, délégué communal au Smictom présente ce rapport aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
Par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2025 du SMICTOM des Pays de Vilaine lors de la présente séance publique ;

Publiée le : 9 septembre 2026
Transmise au Représentant de l'État le : 9 septembre 2026
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance du 7 septembre 2026

Le Maire,
Christophe VERON